Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_08-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 30 septembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 23 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 23 septembre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le trente septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE.

Pouvoirs : Madame Nolwenn VAILLANT à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Jean-François BOURDIN à Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER à Madame Véronique FABRY.

Absence : Madame Rachel MALNOURY.

Absence temporaire : Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2026 - 09 - 08

Aménagement du territoire - Habitat et Transition Ecologique
Avenant n°1 au Pacte Territorial Touraine France Rénov' 2025-2027

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.5210-1-1-A et L.5711-1 ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.321-1, L.321-1-2 et suivants, R.321-2 et R.327-1 ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_08-DE

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L.232-1 et L.232-2, R.232-1 et suivants ;
Vu la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 modifiée par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024, et la délibération n°2024-34 du 09 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), relatives à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' ;
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu la convention de délégation des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département d'Indre-et-Loire et ses avenants ;
Vu le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H) d'Indre-et-Loire 2025-2030 ;
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Val d'Amboise approuvé par la délibération n°2019-02-04 du 28 mars 2019 ;
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 de la Communauté de communes du Val d'Amboise adopté par la délibération n°2024-03-17 du 20 mars 2024 ;
Vu la délibération du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 29 novembre 2024 engageant l'élaboration d'un Pacte Territorial France Rénov' 2025-2027 reposant sur le principe d'une maitrise d'ouvrage mutualisée avec les intercommunalités d'Indre-et-Loire (hors Tours Métropole Val de Loire) ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat-Logement de la Communauté de communes du Val d'Amboise du 18 mars 2025 ;
Vu la délibération n°2025-05-09 du Conseil communautaire du 21 mai 2025 portant adoption du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2027 ;
Vu le projet d'avenant n°1 au Pacte Territorial France Rénov' 2025-2027 annexé à la présente délibération ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, logement du 22 septembre 2026.

Après une première année de mise en œuvre du Pacte Territorial Touraine France Rénov', le Conseil départemental et les EPCI signataires du Pacte ont travaillé à l'élaboration d'un premier avenant visant à préciser et compléter les modalités de mise en œuvre du dispositif.

Dans le cadre du volet 1 « Dynamique territoriale » du Pacte Territorial Touraine France Rénov', la mobilisation des ménages se traduit notamment par :

- La communication sur les services proposés par l'ADIL France Rénov' Touraine et la tenue de permanences de conseils sur l'ensemble des EPCI en Indre-et-Loire ;
- L'animation de stands destinés à promouvoir les dispositifs existants lors d'évènements locaux ;
- La mise en œuvre de la Maison de l'Habitat du Val d'Amboise, avec l'organisation d'un programme d'animations à destination du grand public et la production de supports pédagogiques et de communication ;
- Le déploiement de « l'Adapt'mobile », dispositif de sensibilisation à l'adaptation du domicile au handicap et à la perte d'autonomie, animé par SOLIHA sur plusieurs EPCI (Val d'Amboise, Chinon Vienne et Loire, Autour de Chenonceau – Bléré Val de Cher). **Cette nouvelle action fait l'objet du présent avenant.**

Ainsi, dans le cadre du Pacte Territorial Touraine France Rénov' 2025-2027, les actions mises en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amboise sont les suivantes :

- Partenariat avec l'ADIL France Rénov' Touraine ;
- Partenariat avec l'Association Les Compagnons Bâtisseurs ;
- Mobilisation de l'Adapt'Mobile, dispositif animé par SOLIHA ;
- Création et publication de supports de communication dans le cadre de la Maison de l'Habitat ;
- Coordination des partenaires locaux et animation d'un réseau partenarial.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_08-DE

Cet avenant porte notamment sur les éléments suivants :

- Intégration de nouvelles actions dans le volet 1 « Dynamique territoriale », portées et financées par les EPCI volontaires, notamment sur l'enjeu de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- Précision du cadre commun applicable au volet communication du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

La mise en œuvre de ces actions est valorisée au titre du Pacte Territorial Touraine France Rénov', permettant à la Communauté de communes du Val d'Amboise d'être éligible à un financement annuel de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) à hauteur de 26 538 € pour les années 2026 et 2027.

L'assemblée délibérante du Conseil départemental a approuvé, le 26 juin 2026, l'avenant n°1 au Pacte Territorial Touraine France Rénov' 2025-2027. À l'instar du Conseil départemental, les EPCI signataires doivent approuver cet avenant par voie de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'avenant n°1 au Pacte Territorial Touraine France Rénov' tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **D'autoriser** le Président, ou la Vice-présidente déléguée à l'aménagement durable du territoire, l'urbanisme et la politique de l'habitat, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.